



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 7 juillet 2020

**Délibération relative à la validation de l'étude relative au développement de la Plate-Forme
d'Innovation Aéronautique et Spatiale (PIAS)**

Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, valide le projet d'étude relative au développement de la Plate-Forme d'Innovation Aéronautique et Spatiale (PIAS).

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

Le président du conseil d'administration

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

